

Saint-Pierre pour se rendre à l'église de Saint-Jean de Latran, évitait ce lieu abominable situé au milieu de sa route, et faisait un long circuit.

Ces précautions étaient suffisantes pour flétrir la mémoire de la papesse; mais le clergé, voulant empêcher qu'un pareil scandale pût jamais se renouveler, imagina, pour l'intronisation des papes, un usage bizarre et merveilleusement approprié à la circonstance. Un poète français, qui florissait vers le milieu du quinzième siècle, l'a exprimé dans un langage assez intelligible pour le rapporter ici :

« Si fut tantost fait un édict,  
» Que jamais pape ne se fist,  
» Tant eust-il de science au nas,  
» S'il ne montrait le doy petit  
» Enharnachié de son harnas! »

Le successeur de Jeanne fut soumis le premier à cette singulière épreuve, que depuis on appela l'épreuve de la chaise percée.

Voici quel était le cérémonial usité : dès qu'un pontife était élu, on le conduisait au palais de Latran pour être consacré solennellement. Il s'asseyait d'abord sur une chaise de marbre blanc placée sous le porche de l'église, entre les deux portes d'honneur; ce siège s'appelait stercoraire, cependant il n'était pas percé; mais ce nom lui était donné parce que le saint-père, en se levant de cette chaise, entonnait le verset suivant du psaume cent treizième : « Dieu élève » le chétif de la poussière et le pauvre de la fiente, afin de le » faire asseoir au-dessus des princes! »

Ensuite les grands dignitaires de l'Église prenaient le pape

par la main et le conduisaient à l'oratoire de Saint-Sylvestre, où se trouvait un autre siège de porphyre, mais percé par le fond, et sur lequel on faisait asseoir le pontife. Les premiers historiens ecclésiastiques n'ont jamais fait mention que d'une seule chaise de cette nature, tandis que les chroniqueurs les plus estimés parlent toujours de deux chaises percées qu'ils désignent comme étant de même grandeur, de forme semblable, l'une et l'autre d'un style très-ancien, sans ornements, sans coussins et sans garnitures.

Avant la consécration, les évêques et les cardinaux faisaient placer le pape sur cette seconde chaise, à demi étendu, les jambes légèrement fléchies et séparées; il demeurait ainsi exposé dans cette situation, les habits pontificaux entr'ouverts, afin de montrer aux assistants les preuves de sa virilité; enfin deux diacres s'approchaient de lui, s'assuraient par le toucher que leur vue n'avait point été sous le prestige d'apparences trompeuses, et ils en rendaient témoignage aux assistants en criant à haute voix : « Nous avons un pape! » L'assemblée répondait : « Deo gratias, » en signe de reconnaissance et de joie. Alors les prêtres venaient se prosterner devant le pontife, le soulevaient de la chaise, ceignaient ses reins d'une ceinture de soie, lui baisaient les pieds, et procédaient à l'intronisation. La cérémonie se terminait toujours par un splendide festin et par une distribution d'argent aux moines et aux religieuses.

Il est fait mention de la cérémonie des chaises percées dans la consécration d'Honorius II, en 1061; dans celle de Pascal II, en 1099; dans celle d'Urbain VI, élu dans l'année 1378 : Alexandre VI, reconnu publiquement à Rome pour le

père des cinq enfants de Rosa Vanozza, sa maîtresse, fut soumis à la même épreuve; enfin elle subsista jusqu'au seizième siècle; et Crassus, maître des cérémonies de Léon X, rapporte exactement dans le Journal de Paris toutes les formalités de l'épreuve des chaises percées à laquelle le pontife fut soumis.

Depuis Léon, elle cessa d'être pratiquée, soit parce que les prêtres comprenaient le ridicule d'un usage aussi inconvenant, soit parce que les lumières du siècle ne permettaient plus un spectacle qui blessait la morale publique. Les chaises percées n'étant plus nécessaires, on les enleva du lieu où elles étaient placées, pour les reléguer dans la galerie du palais de Latran qui conduit à la chapelle. Le père Mabillon, dans son voyage d'Italie, en 1685, fait la description de ces deux chaises, qu'il a examinées avec la plus grande attention, et il affirme qu'elles étaient de porphyre, et semblables, pour la forme, à un grand fauteuil de malade.

Les ultramontains, confondus par les documents authentiques de l'histoire, et ne pouvant nier l'existence de la papesse Jeanne, ont regardé toute la durée de son pontificat comme une vacance du saint-siège, et font succéder à Léon IV le pape Benoît III, sous le prétexte qu'une femme ne peut remplir les fonctions sacerdotales, administrer les sacrements, ni conférer les ordres sacrés. Plus de trente auteurs ecclésiastiques allèguent ce motif pour ne pas compter Jeanne au nombre des papes; mais un fait bien remarquable vient donner un démenti formel à leur opinion.

Vers le milieu du quinzième siècle, la cathédrale de Sienna ayant été restaurée par ordre du prince, on fit sculpter en

marbre les bustes de tous les papes jusqu'à Pie II, qui siégeait alors, et l'on mit à son rang, entre Léon IV et Benoît III, le portrait de la papesse, avec ce nom: « Jean VIII, pape » femme. » Ce fait important autoriserait donc à compter Jeanne comme le cent huitième pontife qui ait gouverné l'Église de Rome, si l'usage n'était plus fort que la vérité. Cependant il n'en reste pas moins prouvé que le règne de la papesse est authentique, et qu'une femme a occupé glorieusement la chaire sacrée des pontifes de Rome.

Quelques néocatholiques repoussent encore la vérité et refusent d'admettre l'authenticité de toutes ces preuves, sous prétexte que Dieu n'aurait pu permettre que la chaire de saint Pierre, fondée par Jésus-Christ lui-même, fût ainsi occupée par une femme impudique.

Mais alors nous demanderons comment Dieu a pu souffrir les profanations sacrilèges et les abominations des évêques de Rome! Le Christ n'a-t-il pas permis que le saint-siège fût souillé par des papes hérétiques, apostats, incestueux et assassins? Saint Clément n'était-il pas arien; Anastase, nestorien; Honorius, monothélite; Jean XXIII, athée; et Sylvestre II ne disait-il pas qu'il avait vendu son âme au démon pour être pape?

Baronius, ce zélé défenseur de la tiare, dit lui-même que Boniface VI et Étienne VII étaient d'infâmes scélérats, des monstres exécrables, qui ont rempli la maison de Dieu de leurs forfaits; il les accuse d'avoir dépassé tout ce que les plus cruels persécuteurs de l'Église avaient fait souffrir aux fidèles.

Génébrard, archevêque d'Aix, affirme que pendant près

de deux siècles le saint-siège fut occupé par des papes d'un dérèglement si effrayant, qu'ils étaient dignes d'être appelés apostatiques et non apostoliques; il dit que les femmes gouvernaient l'Italie et que la chaire pontificale était tombée en quenouille. En effet les courtisanes Théodora et Marozie, monstres de lubricité, disposaient selon leur caprice de la place de vicaire de Jésus-Christ; elles plaçaient sur le trône de saint Pierre leurs amants ou leurs bâtards; et les chroniqueurs rapportent sur ces femmes des faits si étranges, si monstrueux, et racontent des débauches si révoltantes, qu'il devient impossible de les traduire dans notre histoire.

Ainsi, puisque la clémence de Dieu a toléré toutes ces abominations sur le saint-siège, elle a pu également permettre le règne de la papesse.

D'ailleurs Jeanne n'est pas la première ni la seule femme qui ait revêtu l'habit de prêtre; sainte Thècle, cachée sous les vêtements ecclésiastiques, accompagnait saint Paul dans tous ses voyages; une courtisane nommée Marguerite se déguisa en prêtre et entra dans un monastère d'hommes, où elle prit le nom de frère Pélagien; Eugénie, fille du célèbre Philippe, gouverneur d'Alexandrie sous le règne de l'empereur Gallien, dirigeait un couvent de moines, et ne découvrit son sexe que pour se disculper d'une accusation de séduction qui lui avait été intentée par une jeune fille. La chronique de Lombardie, composée par un moine du Mont-Cassin, raconte également, d'après un prêtre appelé Hérembert, qui écrivait trente ans après la mort de Léon IV, l'histoire d'une femme devenue patriarche de Constantinople. « Un prince de Bénévent, nommé Aréchise, dit-il, eut une

» révélation divine dans laquelle un ange l'avertit que le patriarche qui occupait alors le siège de Constantinople était une femme. Celui-ci se hâta d'en instruire l'empereur Basile; et le faux patriarche, après avoir été dépouillé de tous ses vêtements devant le clergé de Sainte-Sophie, fut reconnu pour une femme, chassé honteusement de l'Église et enfermé dans un monastère de filles. »

Après le récit de tous ces faits, qui ont été conservés dans les légendes pour l'édification des fidèles, les prêtres ne devraient-ils pas avouer que Dieu a permis le pontificat de la papesse pour abaisser l'orgueil du saint-siège, et pour montrer que les vicaires du Christ ne sont point infailibles?

D'ailleurs, l'histoire de Jeanne n'approche pas encore du merveilleux de l'histoire de la vierge Marie! La mère du Christ n'a-t-elle pas conçu et enfanté sans cesser d'être vierge, et n'a-t-elle pas commandé à Dieu lui-même, puisque l'Écriture nous dit: « Jésus-Christ était sujet à sa mère. »

Si donc le Créateur de toutes choses n'a pas dédaigné d'obéir à une femme, pourquoi ses ministres voudraient-ils être plus orgueilleux qu'un Dieu tout-puissant, et refuser de courber leurs fronts devant une papesse?

Du reste, jusqu'au septième siècle les fidèles avaient reconnu des prêtresses, car les actes du concile de Chalcédoine portent formellement que les femmes peuvent recevoir les ordres de la prêtrise, et être sacrées solennellement comme les clercs. Saint Clément, successeur immédiat des apôtres de Jésus, s'étend longuement dans une épître sur les fonctions des prêtresses; il dit qu'elles doivent célébrer les saints mystères, prêcher l'Évangile aux hommes comme aux femmes, et



les déshabiller pour les oindre par tout le corps dans la cérémonie du baptême.

Atton, évêque de Verceil, rapporte dans ses œuvres, que les prêtresses, dans la primitive Église, présidaient dans les temples, faisaient des instructions religieuses et philosophiques; qu'elles avaient sous leurs ordres des diaconesses qui les servaient, comme faisaient les diacres à l'égard des prêtres. Saint Athanase, évêque d'Alexandrie, et saint Cyprien s'expliquent encore plus longuement à l'égard de ces femmes; ils se plaignent de ce que plusieurs d'entre elles, s'écartant des règles qui leur étaient imposées, pratiquaient la coquetterie, recherchaient les parures, se fardaient le visage, n'avaient ni retenue ni pudeur dans les paroles, fréquentaient les bains publics, s'étaient entièrement nues, pêle-mêle avec des prêtres ou de jeunes diacres.

Ce n'était donc pas un fait nouveau dans l'Église que l'élevation d'une femme au sacerdoce, lorsque apparut la papesse Jeanne; beaucoup d'autres femmes, avant elle, avaient été consacrées prêtresses, avaient reçu le don du Saint-Esprit, avaient exercé les fonctions ecclésiastiques. Pourquoi les adorateurs de la pourpre romaine cherchent-ils à contester l'exactitude de ces faits historiques et irrécusables? pourquoi veulent-ils anéantir jusqu'au souvenir de l'existence d'une femme célèbre? La raison en est bien simple: la majesté du sacerdoce, l'infailibilité pontificale, les prétentions du saint-siège à la domination universelle, tout cet échafaudage de superstitions et d'idolâtries sur lesquelles est posée la chaire de saint Pierre, s'écroule devant une femme papesse!!!



## BENOIT III,

108<sup>e</sup> PAPE.

MICHEL III,  
empereur d'Orient.

CHARLES LE CHAUVÉ,  
roi de France.

Benoît III, successeur de la papesse Jeanne. — Les députés de l'empereur veulent élire Anastase. — Le pontife Benoît est chassé du palais de Latran à coups de bâton. — Les évêques refusent de consacrer Anastase. — Anastase à son tour est chassé honteusement du palais patriarcal. — Consécration de Benoît. — Ethelulf, roi d'Essex en Angleterre, met son royaume sous la protection du saint-siège. — Désordres du diacre Hubert, beau-frère du roi Lothaire. — L'archevêque de Reims accuse le diacre Hubert de débauches honteuses. — Mort de Benoît.

Le pontife qui succéda à la papesse Jeanne était Romain de naissance; son père l'avait placé au palais de Latran parmi les jeunes clercs qui étudiaient le chant religieux et les livres sacrés. Grégoire IV l'ordonna sous-diacre, et le prédécesseur de Jeanne l'avait consacré prêtre du titre de Saint-Calliste.

Après la mort de la papesse, le clergé et le peuple coururent en foule à Saint-Jean de Latran pour procéder à une nouvelle élection, et effacer le scandale de l'accouchement de Jeanne par la nomination d'un pape dont la haute piété pourrait rendre au saint-siège son éclat et sa majesté.